**I. TRAVAUX PARLEMENTAIRES**

En date du 13 avril 2005, le projet de loi sous rubrique a été déposé à la Chambre des Députés par le Ministre des Affaires étrangères et de l’Immigration. Le Conseil d'Etat a émis son avis le 14 février 2006. Au cours de sa réunion du 23 mars 2006, la Commission de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Culture a désigné M. Lucien Thiel comme rapporteur du projet et a procédé à l'analyse du texte du projet de loi et de l’avis du Conseil d’Etat. Le rapport a été analysé et adopté lors de la réunion du 24 avril 2006.

**II. CONTENU DU TEXTE**

Le projet de loi a pour but l’approbation d’un accord conclu entre d’une part les 25 Etats membres de la Communauté européenne et la Communauté européenne elle-même et, de l’autre, les Etats-Unis d’Amérique. L’accord fournit le cadre pour la coopération entre les signataires en vue de garantir la cohabitation du système de radionavigation par satellite GALILEO, que les vingt-cinq Etats membres de la Communauté et celle-ci entendent commercialiser fin 2010, et du système GPS (Global Positioning System) développé par les Etats-Unis d’Amérique. Le GPS, bien que conçu à des fins militaires, est actuellement le seul système qui répond à la demande civile. Le développement de GALILEO doit mettre en place un système constituant une alternative au système GPS.